



Demission pour cause de changement de region

Par **guspit**, le **29/09/2009** à **12:21**

Bonjour,
pour des raisons personnels je vais quitter la région où je travail actuellement. j'ai signé un contrat en tant que technico commercial et ensuite en avenant en tant que responsable magasin(Statut cadre). Sur l'avenant je n'ai aucune indication concernant ma période de préavis. Je sais que dans notre convention il est noté que les cadres doivent effectuer un préavis de 3 mois maximum. A votre avis et avant de négocier afin de raccourcir au maximum cette période, sur combien de temps dois-je ma baser? (1ou3mois)

Merci d'avance pour votre réponse.

A bientôt,

Par **Visiteur**, le **29/09/2009** à **19:01**

bonsoir,

je dirais 3 mois.... (regardez vos fiches de paye... il doit être indiqué que vous êtes cadre...)